Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260911-DE099CM20260911-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation
4 septembre 2026

Date d'affichage
4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de septembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, Mme COCGUEN, M. BIHEL, Mme LE FOLL, M. NOGE, Mme CHARNEAU, M. SAVINIEN, Mme LE COTTON, M. PRIGENT, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOLLIERIC, M. STEPHAN, Mme LOYER, M. MONJARET, M. YAHIA, Mme GREZARD, M. HATTON, M. COLLET, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, Mme LE GOUX, Mme GUILCHER, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme CRENN à M. ECHEVEST, Mme DRUILLENEC à M. YAHIA, M. BERTHILLOT à M. SAVINIEN, M. BATARD à Mme GUILCHER, M. CHEVALIER à M. LAQUERRE.
Absents :

Secrétaire de séance : M. LAQUERRE

Délibération n° 2026-099| Redevance d'occupation du domaine public gaz |2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, Gaz Réseaux Distribution France (GRDF) a fait parvenir les éléments permettant de calculer la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2026.

L'état de la redevance due par Gaz Réseaux Distribution France, pour 2026, s'élève à 1 160,00 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260911-DE099CM20260911-DE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la proposition faite concernant la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, pour l'année 2026, comme indiqué ci-avant,

Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

M. LAQUERRE